

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 09.11.2016
Date de l'affichage : 09.11.2016
N° 2016-098

Envoyé en préfecture le 08/12/2016

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

0465-20161116-2016_AUT_11_098-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le seize du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : PATHERON Anthony, JOUVE Brigitte, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, BERNE Patrice, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE HANSON Susana, BONNEFONT Guy

Pouvoirs : VACCA Maryse à VERAN Jean-Pierre
REYSS Anita à ROUBAUD Nathalie
VASSAL Nicolas à VUE Corinne
GUYAT Elisabeth à GARCIN Roger
SIMEON René à BONNEFONT Guy

Monsieur René MARTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Subventions associations sportive Tennis Club et Val Bessillon

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'accorder une subvention aux associations sportives « Cotignac Tennis Club » à raison de 1 360 € et à « Le Val Bessillon » pour un montant de 1 496 €, pour l'année 2016 afin d'encourager l'enseignement de ces disciplines sportives aux jeunes cotignacéens.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés :

DECIDE l'octroi d'une subvention de 1 360 € en faveur de l'association Cotignac Tennis Club pour l'année 2016 ;

DECIDE l'octroi d'une subvention de 1 496 € en faveur de l'Association « Le Val Bessillon » pour l'année 2016.

DIT que les crédits sont prévus au Budget de la Commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. *

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 09.11.2016
Date de l'affichage : 09.11.2016
N° 2016-097

Envoyé en préfecture le 06/12/2016

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le seize du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : PATHERON Anthony, JOUVE Brigitte, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, BERNE Patrice, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE HANSON Susana, BONNEFONT Guy

Pouvoirs : VACCA Maryse à VERAN Jean-Pierre
REYSS Anita à ROUBAUD Nathalie
VASSAL Nicolas à VUE Corinne
GUYAT Elisabeth à GARCIN Roger
SIMEON René à BONNEFONT Guy

Monsieur René MARTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : CC Comté de Provence – demande de fonds de concours au titre du « petit patrimoine » pour la restauration de l'épée découverte dans la Chapelle St Martin

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire rappelle la campagne de diagnostic archéologique préventif qui s'est déroulé durant les mois de septembre et octobre dernier, au cours de laquelle une épée a été découverte à l'intérieur de la Chapelle St Martin.

Le Service de l'archéologie du Département du Var qui conduit ses fouilles a proposé à la Commune de restaurer ce petit patrimoine ancestrale et notamment, pour dater la période d'utilisation de cette épée.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le plan de financement ci-dessous, afin d'aider la Commune à financer ces travaux :

Plan de financement	Montant
CCCP « Petit Patrimoine » (20%)	660,00 €
Commune (auto-financement) (80%)	2 644,14 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	3 304,14 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

⇒ **APPROUVE** le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du fonds de concours pour le petit patrimoine auprès de la CC Comté de Provence ;

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 09.11.2016
Date de l'affichage : 09.11.2016
N° 2016-096

Envoyé en préfecture le 01/12/2016
Reçu en préfecture le 07/12/2016
Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
3248300465-20161116-2016_FIN_11_098-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le seize du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : PATHERON Anthony, JOUVE Brigitte, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, BERNE Patrice, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE HANSON Susana, BONNEFONT Guy

Pouvoirs : VACCA Maryse à VERAN Jean-Pierre
REYSS Anita à ROUBAUD Nathalie
VASSAL Nicolas à VUE Corinne
GUYAT Elisabeth à GARCIN Roger
SIMEON René à BONNEFONT Guy

Monsieur René MARTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Décision Modificative au Budget N° 1

La séance est ouverte :

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Primitif 2016 de la commune de Cotignac adopté le 11 avril 2016 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits et à des virements de crédits,

Après en avoir délibéré :

⇒ ARRETE la décision modificative N° 1 au Budget de la commune de Cotignac pour l'exercice 2016 ci-annexée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 09.11.2016
Date de l'affichage : 09.11.2016
N° 2016-095

Envoyé en préfecture le 08/12/2016

Recu en préfecture le 09/12/2016

En exécution : 19

Présents : 14

Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le seize du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : PATHERON Anthony, JOUVE Brigitte, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, BERNE Patrice, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE HANSON Susana, BONNEFONT Guy

Pouvoirs : VACCA Maryse à VERAN Jean-Pierre
REYSS Anita à ROUBAUD Nathalie
VASSAL Nicolas à VUE Corinne
GUYAT Elisabeth à GARCIN Roger
SIMEON René à BONNEFONT Guy

Monsieur René MARTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Aide au séjour classe de neige à AUZET (04)

La séance est ouverte :

Monsieur BERNE Patrice, rapporteur, expose au Conseil Municipal que cette année encore, les élèves des CP et CE1 participeront à un séjour de classe de neige à AUZET (Alpes de Haute Provence) du 30 janvier 2017 au 03 février 2017.

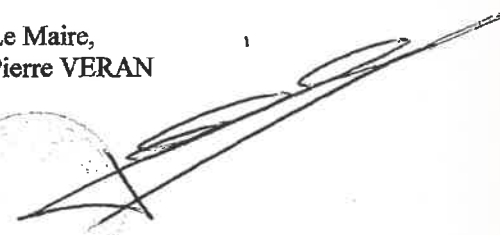
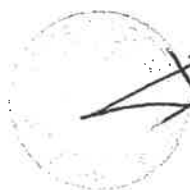
A cet effet, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir allouer une aide financière aux parents, afin que ce séjour pèse moins lourd dans leurs budgets.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

⇒ DECIDE d'une participation à hauteur de 100 € par enfant ;
⇒ PRECISE que cette participation est non cumulable avec l'aide aux séjours de vacances.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre VERAN

Envoyé en préfecture le 08/12/2016

Reçu en préfecture le 08/12/2016

Affiché le

08/12/2016 19:00:19 2016_AUT_11_094-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC

Date de la convocation : 09.11.2016

Date de l'affichage : 09.11.2016

N° 2016-094

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le seize du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : PATHERON Anthony, JOUVE Brigitte, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, BERNE Patrice, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE HANSON Susana, BONNEFONT Guy

Pouvoirs : VACCA Maryse à VERAN Jean-Pierre
REYSS Anita à ROUBAUD Nathalie
VASSAL Nicolas à VUE Corinne
GUYAT Elisabeth à GARCIN Roger
SIMEON René à BONNEFONT Guy

Monsieur René MARTY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Nomination coordonnateur communal - Recensement de la population 2017

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population se déroulera entre le 19 janvier et le 18 février 2017.

Il est donc nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête communal afin de réaliser les opérations de recensement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article V,

Vu le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le tableau des effectifs de la communes ;

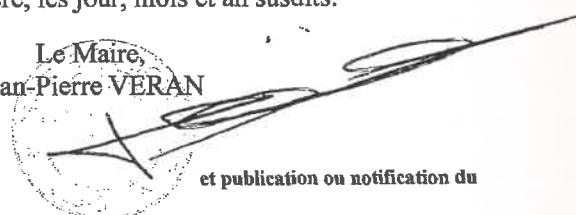
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

⇒ DESIGNE Madame JOURDAN Sandrine, en tant que coordonnateur communal titulaire.

⇒ DESIGNE Madame FAUCONNIER Marine en tant que coordonnateur communal suppléant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 09.11.2016
Date de l'affichage : 09.11.2016
N° 2016-093

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le seize du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : PATHERON Anthony, JOUVE Brigitte, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, BERNE Patrice, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE HANSON Susana, BONNEFONT Guy

Pouvoirs : VACCA Maryse à VERAN Jean-Pierre
REYSS Anita à ROUBAUD Nathalie
VASSAL Nicolas à VUE Corinne
GUYAT Elisabeth à GARCIN Roger
SIMEON René à BONNEFONT Guy

Monsieur René MARTY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Recensement de la population 2017

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population se déroulera entre le 19 janvier et le 18 février 2017. Pour effectuer les opérations de recensement, Monsieur le Maire indique qu'il doit procéder au recrutement d'un chargé de mission et de neuf agents recenseurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article V,
Vu le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,
Vu le tableau des effectifs ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :
⇒ DECIDE la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face aux besoins occasionnels ou saisonniers, à raison de :

- UN emploi de chargé de mission (contrat de droit public) recruté sur un grade de Rédacteur principal 2^{ème} classe – Catégorie B, 5^{ème} échelon afin de coordonner l'équipe d'agents recenseurs.

- NEUF emplois d'agents recenseurs qui seront rémunérés de la façon suivante :
 - . bulletin individuel : 1,72 € ou 1,496 € (recensement par internet)
 - . feuille de logement : 1,13 € ou 1,039 € (recensement par internet)
 - ½ journée de formation : 30 €
 - Tournée de reconnaissance : Secteur Village : 20 € - Extérieur : 30 €

⇒ Décide qu'une prime de fin de mission d'un montant de 100 € basée sur les critères suivants :

- Rigueur : 20 €
- Soin des documents rendus : 20 €
- Motivation recherches d'informations : 20 €
- Secteur terminé : 40 €

ainsi que le remboursement des frais de carburant seront attribués aux agents recenseurs en sus.

⇒ Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 09.11.2016
Date de l'affichage : 09.11.2016
N° 2016-092

Envoyé en préfecture le 18/11/2016
Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
1465-20161116-DEB_SUB_2016_92-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le seize du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : PATHERON Anthony, JOUVE Brigitte, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, BERNE Patrice, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE HANSON Susana, BONNEFONT Guy

Pouvoirs : VACCA Maryse à VERAN Jean-Pierre
REYSS Anita à ROUBAUD Nathalie
VASSAL Nicolas à VUE Corinne
GUYAT Elisabeth à GARCIN Roger
SIMEON René à BONNEFONT Guy

Monsieur René MARTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : demande de subvention au titre du SIPL pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment communal le Grainage

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire rappelle le rapport de l'APAVE ainsi que la nomination de la Maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment le Grainage.

Monsieur le Maire rappelle la fonction de centralité structurante de cette structure au sein même du bassin de vie de proximité et ajoute que la réalisation de ces travaux ne peut plus être repoussée mais nécessite un concours financier.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le plan de financement ci-dessous, afin d'aider la Commune à financer ces travaux :

Plan de financement	Montant
Fonds de soutien à l'investissement public local (50%)	145 748,50 €
Commune (auto-financement) (50%)	145 748,50 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	291 497,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

⇒ **APPROUVE** le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du SIPL ;

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 09.11.2016
Date de l'affichage : 09.11.2016
N° 2016-091

Envoyé en préfecture le 18/11/2016
Recu en préfecture le 18/11/2016
Nombre de membres : 19
Affiché le
En exercice : 19
ID : 2016-218300465-20161116-2016_AUT_11_091-DE
Présents : 14
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le seize du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : PATHERON Anthony, JOUVE Brigitte, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, BERNE Patrice, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE HANSON Susana, BONNEFONT Guy

Pouvoirs : VACCA Maryse à VERAN Jean-Pierre
REYSS Anita à ROUBAUD Nathalie
VASSAL Nicolas à VUE Corinne
GUYAT Elisabeth à GARCIN Roger
SIMEON René à BONNEFONT Guy

Monsieur René MARTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Réfection et aménagement de la Rue des Ribbes

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de réfection et de l'aménagement de la Rue des Ribbes.

En effet, afin d'améliorer la desserte des terrains situés dans cette rue, il apparaît nécessaire de procéder à des travaux de remise en état et d'élargissement de ladite voie.

Toujours dans l'objectif d'améliorer la sécurité publique, il semble opportun de procéder à la création d'une aire de croisement et d'un T de retournement au bout de cette rue en impasse afin d'améliorer les manœuvres des véhicules, et plus particulièrement, ceux de secours et de lutte contre l'incendie.

Un plan descriptif des travaux envisagés et des aménagements – élargissements et aire de retournement – est soumis au conseil pour sa parfaite information.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

⇒ de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions ou décisions en rapport avec les travaux susvisés ;

⇒ d'inscrire les crédits au budget de la Commune.

Voix pour : 18
Voix contre : 1

Envoyé en préfecture le 18/11/2016

Reçu en préfecture le 18/11/2016

Affiché le

ID : 083-218300465-20161116-2016_AUT_11_091-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 09.11.2016
Date de l'affichage : 09.11.2016
N° 2016-090

Envoyé en préfecture le 18/11/2016

Recu en préfecture le 18/11/2016
Nombre de membres : 19

Affiché le
En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le seize du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : PATHERON Anthony, JOUVE Brigitte, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, BERNE Patrice, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE HANSON Susana, BONNEFONT Guy

Pouvoirs : VACCA Maryse à VERAN Jean-Pierre
REYSS Anita à ROUBAUD Nathalie
VASSAL Nicolas à VUE Corinne
GUYAT Elisabeth à GARCIN Roger
SIMEON René à BONNEFONT Guy

OBJET : Autorisation ester en justice – Commune Cotignac / Syndicat des Copropriétaires "Le Moulin"

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale le jugement rendu le 27 septembre 2016 par le Tribunal Administratif de Toulon – Affaire 1404194 - qui annule le permis de construire que la Commune a délivré à la SA HLM PROLETAZUR en date du 20 juin 2014 et qui la condamne à verser au Syndicat des Copropriétaires le Moulin la somme de 1 000 € en application de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Il informe que la Commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un appel devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de former une requête en appel contre ce jugement afin d'obtenir gain de cause dans cette affaire.

Considérant qu'une délibération spécifique autorisant le Maire est nécessaire pour défendre les intérêts de la Commune, il demande donc au conseil municipal de l'autoriser à ester en justice auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 18/11/2016

Recu en préfecture le 18/11/2016

⇒ Charge Monsieur le Maire de défendre les intérêts de la Commune par l'intermédiaire du Cabinet LLC et Associés, Avocats à LA VALETTE DU VAR, pour former une requête en appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille contre le jugement rendu le 27 septembre 2016 par le Tribunal Administratif de Toulon.

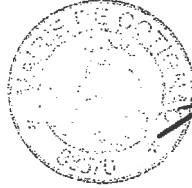
07-053-141300495-2016-15-2016-INS_11_090-DE

Voix pour : 18

Voix contre : 1

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE COTIGNAC
Date de la convocation : 09.11.2016
Date de l'affichage : 09.11.2016
N° 2016-089

Envoyé en préfecture le 18/11/2016
Recu en préfecture le 18/11/2016
Nombre de membres : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
ID : 083-718300465-20161116-2016_INS_11_089-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le seize du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

Présents : PATHERON Anthony, JOUVE Brigitte, GARCIN Roger, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, VUE Corinne, ABEILLE Nicole, VERAN Thierry, BERNE Patrice, BENEVENTI Annie, DEGOULET Jean, IWASE HANSON Susana, BONNEFONT Guy

Pouvoirs : VACCA Maryse à VERAN Jean-Pierre
REYSS Anita à ROUBAUD Nathalie
VASSAL Nicolas à VUE Corinne
GUYAT Elisabeth à GARCIN Roger
SIMEON René à BONNEFONT Guy

Monsieur René MARTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation ester en justice – Commune Cotignac / BAUDOIN Marie-Jean

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale le jugement rendu le 27 septembre 2016 par le Tribunal Administratif de Toulon – Affaire 1404129 - qui annule le permis de construire que la Commune a délivré à la SA HLM PROLETAZUR en date du 20 juin 2014 et qui la condamne à verser à Madame BAUDOIN Marie-Jean la somme de 1 000 € en application de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Il informe que la Commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un appel devant la Cours Administrative d'Appel de Marseille.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de former une requête en appel contre ce jugement afin d'obtenir gain de cause dans cette affaire.

Considérant qu'une délibération spécifique autorisant le Maire est nécessaire pour défendre les intérêts de la Commune, il demande donc au conseil municipal de l'autoriser à ester en justice auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 18/11/2016

Recu en préfecture le 18/11/2016

Affiché le

ID: 083-11300466-20161118-2016 INS_11_089-DE

⇒ Charge Monsieur le Maire de défendre les intérêts de la Commune par l'intermédiaire du Cabinet LLC et Associés, Avocats à LA VALETTE DU VAR, pour former une requête en appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille contre le jugement rendu le 27 septembre 2016 par le Tribunal Administratif de Toulon.

Voix pour : 18

Voix contre : 1

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre VERAN ,

